

## CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

Les activités diurnes se prolongent de plus en plus. La nuit raccourcit pour ne durer plus que quelques heures. Par conséquent la lumière artificielle se développe pour mieux accompagner le développement des activités sociales et professionnelles. Les améliorations technologiques nous permettent de mieux canaliser la lumière et l'utiliser à bon escient sans tout éclairer de manière agressive et excessive. Pour ce faire la Ville s'est dotée en 2008 d'un plan directeur lumière qui fixe des principes d'éclairage en fonction de diverses catégories de lieux. Elle a également adhéré à l'union des villes lumières.

### Objectifs

- Valoriser le cadre et l'image de Genève
- Favoriser les usages autant que l'image
- Éclairer mieux, consommer moins
- Coordonner et collaborer

### Lien

[Fiche action Pdcom : A3](#)

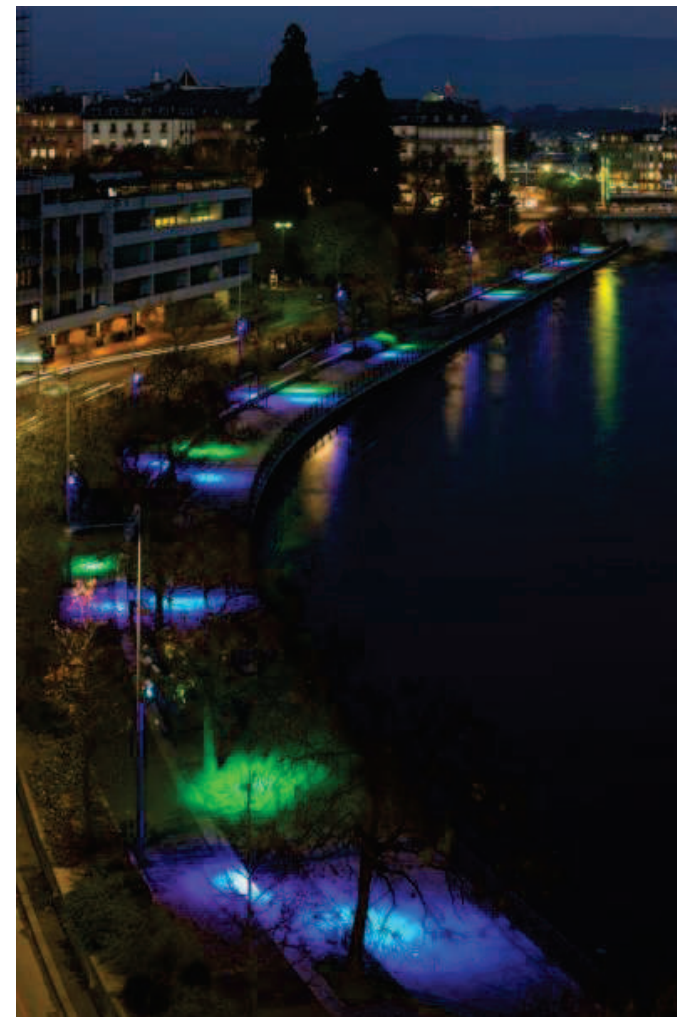
## EVOLUTION DU CONTEXTE

Les grands projets, actuellement en cours, tels que le CEVA, la Voie Verte, l'écoquartier Jonction ou encore le développement du secteur de Sécheron tiennent compte des principes édictés par la Ville dans son Plan Lumière.

En 2013, la Ville a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix « City people light awards » pour l'éclairage des places S. Goulard et St-Gervais ainsi que les ponts de l'Ile.

Le thème de la nuit s'installe désormais progressivement au cœur des préoccupations politiques et techniques, au-delà du seul éclairage public. Au-delà de l'aspect festif ou du seul éclairage public, beaucoup d'autres thèmes restent encore à explorer tels que le travail de nuit, la mobilité nocturne.

## IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Etablir des recommandations		
<b>Substitution de luminaires peu performants et installation de réducteurs de tension</b>	<b>En cours</b>	A fin 2013, 4'200 points lumineux ont été changés. Ces remplacements ont déjà permis d'atteindre les 35% de diminution visés sans diminuer le confort visuel mais plutôt en l'améliorant. Le remplacement total des luminaires équipés à vapeur de mercure devrait s'effectuer ces prochaines années, en lien avec l'obligation légale de supprimer les lampes à mercure.
<b>Diminution du temps de fonctionnement</b>	<b>Abandonné</b>	Proposition de déclencher l'allumage de l'éclairage public sur tout le canton quelques minutes plus tard que actuellement. Le problème est les « disparités » entre les besoins d'une rue étroite et la campagne. Intention abandonnée suite à des discussions entre SIG et VdG. L'allumage est une décision qui doit être validée par le Conseil d'Etat.
<b>Remplacement des sources lumineuses à incandescence du cordon lumineux de la Rade</b>	<b>Terminée</b>	Une lampe a été développée et brevetée par la Ville de Genève Elle a reçu plusieurs prix, dont le Watt d'Or. Les lampes ont été remplacées fin 2014.
<b>Suppression des éclairages redondants</b>	<b>En cours</b>	Se fait parallèlement au remplacement des 4500 points lumineux ainsi que dans la gestion quotidienne de l'éclairage public, selon les opportunités.
Initier des projets exemplaires		
<b>Place du Bourg-de-Four</b>	<b>En cours</b>	Le 11 novembre 2013 la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil Municipal a accepté la proposition déposée le 28 novembre 2012. Le projet sera réalisé d'ici juin 2016.
<b>Place de Neuve</b>	<b>En cours</b>	La demande de crédit de réalisation a été déposée au Conseil municipal. Une réalisation coordonnée avec les travaux de rénovation du Grand Théâtre est visée.
<b>Prieuré de Saint-Jean</b>	<b>Terminée</b>	Projet réalisé en interne, visant spécialement à démontrer, avec des moyens modestes, l'amélioration d'un site grâce à un éclairage confortable pour les piétons, une meilleure illumination pour le prieuré et un éclairage plus ludique vers l'espace des jeux pour enfants.
<b>Quai du Seujet</b>	<b>Terminée</b>	Projet démontrant l'aspect qualitatif de la lumière dans l'espace public de façon relativement simple, en proposant deux états lumineux, à savoir une lumière blanche pour les jours de semaine et une lumière colorée pour les fins de semaine.
<b>Modifier le formulaire d'autorisation de construire en y ajoutant une rubrique « lumière ».</b>	<b>Intention</b>	Compétence cantonale